



## Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

---

Animateur : M. PAREUX  
Membre : M. PASQUINI  
Excusé : M. BOISNOIR

---

### PV du 11 avril 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

#### **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

#### **FEUILLES DE MATCH :**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

#### **FORFAITS AVISES**

**ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €.**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat.**



## AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

\*\*\*\*\*

Arrêté Municipal de la Mairie de MAISSE du 11/01/2023 :  
Fermeture du gymnase des Roches du 11 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

## CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

### **FMI NON PARVENUE DU 10/04/2023**

#### **VILLABE ETS 2 / BVE FUTSAL 3**

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **- Match n° 25288690 du 15/04/2023 – HB FUTSAL 1 / MNVDB FC 1**

Arrêté municipal de fermeture du gymnase des Roches.

Courriel de HB FUTSAL nous informant d'un changement de gymnase et d'horaire pour la rencontre citée en référence.

Attestation de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

La rencontre se jouera au gymnase Municipal, rue de l'Hermitte à MILLY-LA-FORET à 19h30.

Accord de la Commission.

## COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

½ finales : semaine du 3 au 8 avril 2023.

Matches des ½ finales :

1 - ULIS FUTSAL / MYA FUTSAL

2 - BRUNOY FC ou DIAMANT FUTSAL / CROSNE FC

**Prochaine réunion le mardi 18 avril 2023**